

par la presente, avoir encouru le crime de ses Majesté et estre  
coupable de trahison contre le bien public de ces Pays, le condonne par  
ensuyvant (lors qu'il pourra estre recepris et mis entre les mains de la  
Justice) a estre executé avec la corde, jus qu'à ce que la mort s'en es-  
suive et d'autant que par la fuit il s'est soustrait a la Justice et  
qu'on ne peut le prendre, d'autant qu'il se tient auprès de l'Ennemy  
ordonne que son effigie sera apportée par l'exécuteur de justice  
au lieu où on est accoustumé de faire justice Criminelle pour y estre  
pendu a un gibet declare en outre tout ses biens confisquez au pro-  
fit de la generalité, le tout neanmoins sous l'approbation et bon  
plaisir de S. A. ainsy fait et sentencie en presence du dit Avocat ge-  
neral d'ans l'assemblee du grand Conseil de guerre, dans Bodegraven  
le 10 novembre 1672, Et a esté approuvée par S. A. Par ordonnance  
des memes signi Jean Molegtraef,

C. q. i.

De M<sup>r</sup> Huyghens de Luylichem  
a la Haye le 3 Aoust 1673

Je ne feray pour cette fois que me rapporter a ce que le Cadet de  
mon Archimede luy mande de nos occutances n'ayant rien au-  
tre de quoy l'entretenir, luy meme ayant delayé de me repon-  
dre d'autres miennes precedentes;

sy vous voyez M<sup>r</sup> Charas je vous prie M<sup>r</sup> de luy dire que nos  
Greffiers me temoignent n'avoir aucune connoissance de la re-  
cherche qui semble donner jalousie a son parent, et me velle-  
ment qu'il vult, comme il seayt d'ancienneté;

C. q. ij.

De M<sup>r</sup> Buysero Greffier  
A La Haye le 3 Aoust 1673

Monsieur, vos depeches de 21 et 24 Juillet sont bien arrivees  
ainsy que M<sup>r</sup> Vastick vous aura mandé, vostre autre depeche  
du 20 Juillet est aussy arrivee;

les flottes de France et d'Angleterre, sont sorties, et ont suffi-  
ment veu la nostre sans l'attaquer, ayant pris leurs Cours Nor-  
sy que nostre Admiral escrit il les suit et les observe, il semble  
qu'ils ont quelque grand dessein, ils ont patu hier au soir et en-  
aujourd'hui